

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 juin 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Procuration(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Serge OEHLER

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CD/2018/019 - 705 - Gestion des routes départementales**  
**Proposition d'adoption du Plan de Prévention du Bruit dans**  
**l'Environnement - 3ème phase 2019-2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes du projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement de troisième échéance (PPBE3), annexé à la présente délibération, fondé sur les principes suivants :

. actions limitant le bruit à la source,

. priorisation des actions selon les facteurs suivants (par ordre de priorité décroissant) :

\* gêne nocturne (dépassement du seuil la nuit),

\* nombre de personnes concernées dans les zones les plus exposées au bruit,

\* intensité du bruit,

\* positionnement du Département dans le cadre de son rôle de personne publique associée visant à suggérer des reculs minimaux pour toute construction de logements d'habitation le long d'une RD excédant le seuil de 8 200 véhicules par jour, afin de construire, si possible, hors des zones les plus exposées au bruit ( $L_{den} > 68$  dB(A) et / ou  $L_n > 62$  dB(A)) ;

- décide, conformément aux dispositions de la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, de mener une consultation sous la forme d'une enquête publique allégée, selon l'article 6 du décret n° 2006-361, selon le calendrier prévisionnel suivant :

. publication dans la presse : 15 jours avant le lancement de la consultation du public

. consultation du public : prévue du 16 juillet au 9 septembre 2018 (mise à disposition pendant deux mois) ;

. recueil des avis et réponses à apporter au public par le Département, intégration des réponses aux avis par une note en annexe au PPBE3 : septembre 2018.

Le projet de PPBE3 ainsi modifié sera soumis à l'avis de la Commission des Dynamiques Territoriales puis au vote du Conseil Départemental pour approbation, en principe lors de la réunion de l'Assemblée Plénière le 13 décembre 2018.  
Dès lors il pourra être publié sur le site Internet du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180625-lmc1118080-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 28/06/18